Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CEE) Nº 1680/78 DE LA COMMISSION

du 17 juillet 1978

ajustant la restitution à l'exportation de malt prévue à l'article 16 paragraphe 4 du règlement (CEE) nº2727/75

(JO L 193 du 18.7.1978, p. 10)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 1993/2005 de la Commission du 7 décembre 2005	L 320	26	8.12.2005

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1978R1680:19860704:FR:PDF